

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 057-200073609-20250408-DCM022025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **15**
de votants : **17**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GRANDJEAN Guillaume, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : M. LACOGNATA Alain et M. MANGIN Sébastien

Procurations : M. ERBSTOSSER Laurent a donné procuration à M. DIM Lucien
M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/04/2025.

N° 02/2025 : Demande de subvention DETR / DSIL 2025 dans le cadre de la rénovation thermique avec travaux d'étanchéité, d'isolation thermique par l'extérieur et menuiserie extérieure du bâtiment sis 7 rue du Château et retrait de la délibération N° 91/2024 du conseil municipal du 28 novembre 2024

La commune de Ogy-Montoy-Flanville est copropriétaire d'un bâtiment composé de 9 logements dont 7 logements sont communaux et 2 sont privés.

Ce bâtiment est situé 7 rue château à 57645 Montoy-Flanville.
L'ensemble a été construit au début des années 1970.
La commune a acquis le bien en 2008.

Le bâtiment a fait l'objet de travaux de menuiserie extérieure en 2004 avec changement des fenêtres, pose de fenêtres au niveau des balcons et pose de volets.
L'éclairage des parties communes est opérationnel.
Les réseaux, électrique et gaz, ont été individualisés en 2015.

Le diagnostic technique global a mis en évidence que ce bâtiment présente des défauts locaux à gérer en extérieur ainsi qu'en intérieur :

- Dégradation au niveau du béton et peinture des pignons Sud-Ouest et Nord-Est
- Portes de garages à rénover
- Infiltrations d'eau entraînant l'altération de certaines pièces.

Les travaux projetés consistent à procéder à une rénovation thermique avec travaux d'étanchéité du toit, isolation thermique par l'extérieur des murs et menuiserie extérieure des garages.

Le programme des travaux est estimé à 223 426 €

La MO est évaluée à 10 % des travaux, soit 22 000 €

- | | |
|------------------------|-----------|
| • Étanchéité | 60 278 € |
| • Isolation extérieure | 142 337 € |
| • Porte de garages | 20 811 € |
| • MO 10 % | 22 000 € |

Total du programme 245 426 €

- **CONSIDÉRANT** que le bâtiment est une copropriété,

- **CONSIDÉRANT** l'esquisse de la division en copropriété établie par le Cabinet HELSTROFFER en 2023 il ressort que la commune est propriétaire des lots 8 à 25, 27-28, 30 à 32, que les lots 2 à 7 ne sont pas concernés par la rénovation énergétique,

- **CONSIDÉRANT** l'esquisse de la division en copropriété établie par le Cabinet HELSTROFFER en 2023, il ressort que les tantièmes du projet global représentent 3 533, dont 2 824 pour la commune de Ogy-Montoy-Flanville et 709 pour les autres copropriétaires,

En conséquence, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif DETR DSIL et du programme de catégories d'opérations prioritaires « Aménagement de logement communaux - Rénovation énergétique des logements communaux », pour lequel le taux d'intervention est de 30 % maximum sur la base d'un projet à 196 174 €.

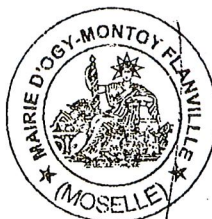
Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **16 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE**

- **ANNULE** la délibération N° 91/2024 du conseil municipal du 28 novembre 2024,
- **EMET** un avis favorable à l'engagement du programme de rénovation thermique avec travaux d'étanchéité, d'isolation thermique par l'extérieur et menuiserie extérieure du bâtiment 7 rue du château,
- **SOLLICITE** la DETR DSIL à hauteur de 30 % du projet, soit 58 852 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 08 avril 2025



Le Maire,
Eric GULINO